



# Stage d'automne 2024

Stage multi-disciplines tous niveaux  
Enfants et ados 6-16 ans

Dressage, saut, balade, voltige, pony games, soins aux poneys

Sem. du 14 au 18 oct.	Lundi 14	Mardi 15	Mercredi 16	Jeudi 17	Vendredi 18
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sem. du 21 au 25 oct.	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Semaine	Journée
<b>Non Membre</b> (du Club Equestre de la Prélaz et non pas de l'Ecole d'équitation de Pampigny)	CHF 550.-	CHF 130.-
<b>Membre</b> (du Club Equestre de la Prélaz et non pas de l'Ecole d'équitation de Pampigny)	CHF 530.-	CHF 120.-

Nom ..... Prénom : .....

Personne de contact : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Ville : .....

Natel : ..... E-mail.....

Age : .....

Spécificités médicales : .....

Spécificités et allergies alimentaires : .....

## RÈGLEMENT

- Paiement : A l'inscription sur le compte ci-dessous. Pas de facture envoyée. Frais de rappel 20.- supplémentaire
- Banque : Postfinance  
Tardy Christian Ecurie de la Prélaz Sàrl  
IBAN CH49 0900 0000 1770 0020 8
- Confirmation : Aucune autre confirmation ne sera envoyée
- Formulaire à retourner : [la\\_prelaz@bluewini.ch](mailto:la_prelaz@bluewini.ch)
- Horaire : Dès 6 ans (journée ou semaine complète) de 9h00 à 17h00  
Dès 4 ans (journée ou semaine complète) de 9h00 à 12h00
- En dehors des heures, les enfants ne sont plus sous la surveillance de l'Ecurie de la Prélaz
- Repas : Prendre un pique-nique pour le repas de midi (frigo et micro-ondes à disposition) et un goûter pour l'après-midi.
- Tenue : Pantalon d'équitation, training ou legging, bottes de pluie, baskets, kway, casquette, crème solaire. L'Ecurie de la Prélaz met à disposition les bombes (casques).

### Toute personne pratiquant l'équitation au sein de l'école d'équitation de l'Ecurie de la Prélaz

- déclare être informée que le port de la bombe est obligatoire et être parfaitement consciente des risques liés à la pratique de l'équitation, en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement du cheval/poney.

- reconnaît que la chute est un risque qui fait partie inhérente de ce sport. Seule une faute grave ou intentionnelle prouvée pourra être imputée à l'entreprise.

Date .....

Signature du représentant légal